



Bilan démographique 2019 en Bretagne : légère baisse des naissances et des décès

La population bretonne est estimée à 3 340 400 habitants au 1^{er} janvier 2020. Elle a augmenté de 0,2 % en un an en raison, comme lors des quatre années précédentes, d'un solde migratoire positif. En 2019, 31 400 bébés sont nés en Bretagne, soit 300 de moins qu'en 2018. La diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants explique cette baisse tandis que le nombre moyen d'enfants par femme reste bas (1,79).

Au cours de cette même année, 35 300 Bretons sont décédés, soit 200 de moins qu'en 2018. La diminution des taux de mortalité par âge a permis d'augmenter l'espérance de vie. Celle-ci atteint 85,2 ans pour les femmes et 78,7 ans pour les hommes.

L'âge moyen des Bretons s'établit à 42,7 ans, soit 1,3 an de plus que la moyenne de France métropolitaine. En Bretagne, la proportion de personnes de 55 à 70 ans est particulièrement élevée alors que celle des jeunes de 25 à 34 ans est la plus faible de toutes les régions françaises.

En 2018, 10 770 couples se sont mariés en Bretagne, soit un nombre de mariages en légère hausse par rapport à 2017.

Auteurs : Muriel Cazenave, Jean-Marc Lardoux (Insee)

Au 1^{er} janvier 2020, la population de la Bretagne est estimée à 3 340 400 habitants (*figure 1*). Au cours de l'année 2019, elle a augmenté de 6 700

habitants, soit une hausse de 0,2 %. La croissance de la population bretonne se poursuit ainsi au même rythme que l'année précédente.

La Bretagne reste la 9^e région la plus peuplée de France. La progression de la population concerne plus particulièrement l'Ille-et-Vilaine (+ 7 200), puis

1 Seule l'Ille-et-Vilaine affiche un solde naturel positif en 2019

Données démographiques sur les départements bretons

	Année	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Population au 1 ^{er} janvier	2020 (p)	596 186	906 554	1 082 073	755 566	3 340 379	64 897 954
	2019 (p)	597 327	907 331	1 074 841	754 221	3 333 720	64 821 954
	2018 (p)	598 182	908 431	1 067 673	752 706	3 326 992	64 737 769
	2017	598 814	909 028	1 060 199	750 863	3 318 904	64 639 133
Naissances	2019	5 132	7 975	11 639	6 661	31 407	712 206
	2018	5 313	8 095	11 656	6 637	31 701	717 795
Décès	2019	7 723	10 229	8 633	8 701	35 286	597 138
	2018	7 588	10 662	8 765	8 518	35 533	594 301
Mariages	2018	2 000	2 963	3 268	2 539	10 770	228 487
	2017	2 019	2 906	3 208	2 535	10 668	227 758
Solde naturel	2019	-2 591	-2 254	3 006	-2 040	-3 879	115 068
	2018	-2 275	-2 567	2 891	-1 881	-3 832	123 494
Taux de natalité (‰)	2019 (p)	8,6	8,8	10,8	8,8	9,4	11,0
Taux de mortalité (‰)	2019 (p)	12,9	11,3	8,0	11,5	10,6	9,2
Taux de solde naturel* (‰)	2019 (p)	-4,3	-2,5	2,8	-2,7	-1,2	1,8
Taux de variation de la population (‰)	2019 (p)	-1,9	-0,9	6,7	1,8	2,0	1,2
Indicateur conjoncturel de fécondité	2019 (p)	1,93	1,75	1,75	1,86	1,79	1,84
Espérance de vie des hommes	2019 (p)	78,1	78,2	80,2	78,1	78,7	79,8
Espérance de vie des femmes	2019 (p)	84,5	84,8	86,1	85,2	85,2	85,7

* : taux de solde naturel = taux de natalité – taux de mortalité (aux arrondis près).

(p) : données provisoires. Ces estimations intègrent l'ajustement introduit pour tenir compte de la rénovation du questionnaire du recensement (*Méthodologie*).

Source : Insee, recensement de la population, estimations de population, statistiques de l'état civil.

le Morbihan (+ 1 300). Au contraire, la population diminue dans le Finistère (- 800) et les Côtes-d'Armor (- 1 100). Avec 1 082 100 habitants, l'Ille-et-Vilaine devient le 20^e département le plus peuplé de France, devançant les Alpes-Maritimes. Le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor occupent respectivement les 24^e,

30^e et 42^e rangs nationaux.

En 2019, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès (*définitions*), est déficitaire pour la cinquième année consécutive en Bretagne (*figure 2*). Il se stabilise cependant en s'établissant à - 3 900, après - 3 800 en 2018. L'augmentation de la population

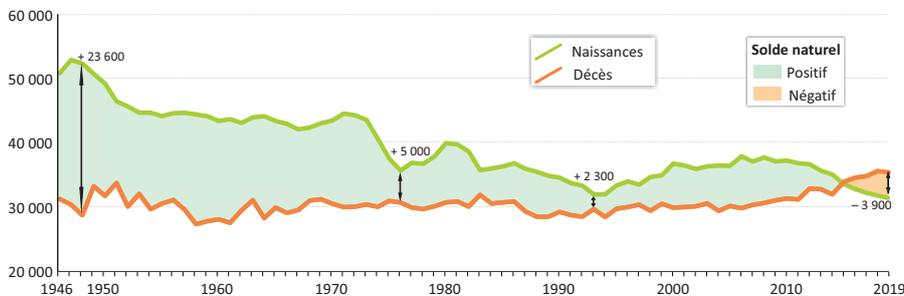
bretonne est donc tirée par le seul solde migratoire.

L'Ille-et-Vilaine se distingue également en étant le seul département breton à afficher un solde naturel excédentaire (+ 3 000). À l'inverse, cet indicateur est négatif dans le Morbihan (- 2 000) et surtout dans les Côtes-d'Armor (- 2 600). Enfin, le Finistère présente une légère amélioration de son solde naturel (- 2 300 après - 2 600 en 2018). Dans ce département, les intercommunalités autour de Brest et Quimper présentent un solde naturel toujours excédentaire en 2019 alors que celles plus éloignées de ces deux grandes villes comptabilisaient déjà plus de décès que de naissances en 2010 (*figure 3*).

En 2019, moins d'un tiers des intercommunalités bretonnes ont un solde naturel positif, comparé à 60 % en 2010. Le déficit naturel continue de se creuser dans le Centre Bretagne et atteint désormais les littoraux costarmoricain et morbihanais, à l'exception toutefois de la communauté de communes de Blavet Bellevue Océan.

2 Plus de décès que de naissances depuis 2015

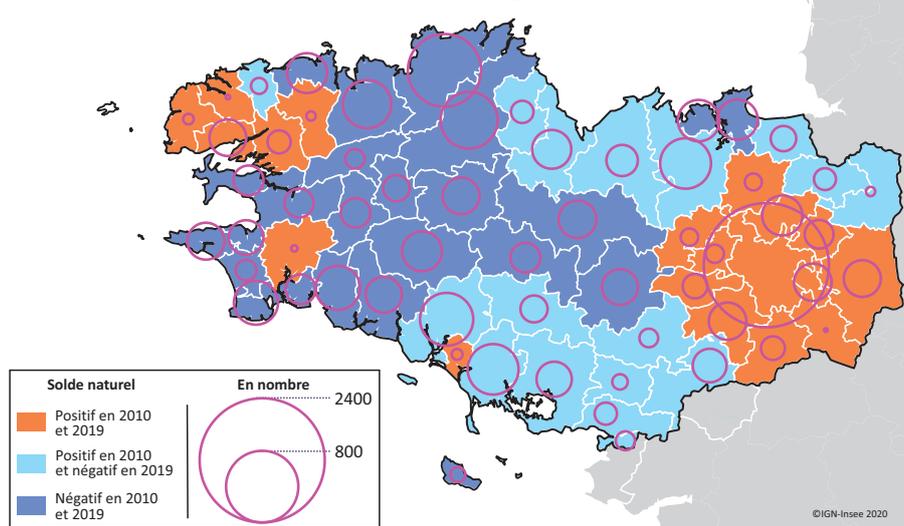
Évolution du nombre de naissances, de décès et du solde naturel en Bretagne depuis 1946



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

3 Le solde naturel est devenu négatif dans la très grande majorité des EPCI de la région

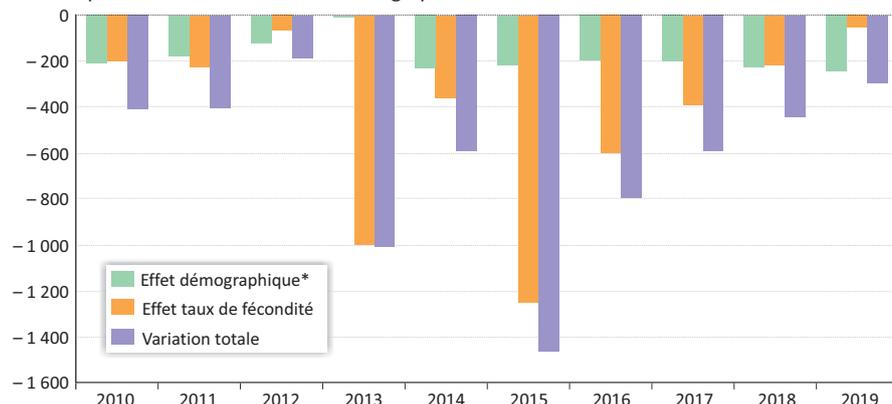
Évolution du solde naturel par intercommunalité en Bretagne entre 2010 et 2019



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

4 La diminution des naissances s'explique en 2019 principalement par la baisse du nombre de femmes en âge de procréer

Évolution annuelle du nombre de naissances en Bretagne, décomposée selon les effets de la démographie et de la fécondité



* variation du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants.

Source : Insee, recensement de la population, estimations de population, statistiques de l'état civil.

Naissances de nouveau en baisse, fécondité stable

En 2019, 31 400 bébés sont nés en Bretagne, soit 300 de moins qu'en 2018. Cette baisse de 0,9 % est légèrement supérieure à celle enregistrée au niveau national (- 0,8 %). Par département, le nombre de naissances reste stable en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan. Il diminue dans le Finistère (- 1,5 %) et encore plus nettement dans les Côtes-d'Armor (- 3,4 %).

En Bretagne, le nombre de naissances baisse chaque année depuis 2008, année lors de laquelle 37 700 bébés sont nés dans la région. Sur les dix dernières années, le recul atteint ainsi 15 % au niveau régional et même 22 % dans les Côtes-d'Armor. Le nombre de naissances dépend à la fois du nombre de femmes en âge de procréer et de leur fécondité.

La baisse de l'effectif de femmes en âge d'avoir des enfants est la principale cause du recul du nombre de nouveaux-nés : elle est en effet à l'origine d'une diminution de 250 naissances (*figure 4*). En 2019, 667 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résident en Bretagne, soit 2 400 de moins en un an. Plus particulièrement, la classe d'âge 25-29 ans a perdu 1 400 mères potentielles, soit 1,8 % de ses effectifs. Le mouvement de baisse des effectifs féminins d'âge fécond s'observe depuis quinze ans dans les Côtes-d'Armor, le Finistère et le Morbihan alors que l'Ille-et-Vilaine est moins concernée.

Parallèlement, l'indicateur conjoncturel de fécondité (*définitions*) se maintient dans la région à 1,79 enfant par femme (1,80 en

2018). Comme observé au niveau national, cette stabilisation intervient après plusieurs années de forte baisse. Le recul a été toutefois plus marqué en Bretagne : alors qu'en 2012 la fécondité bretonne était légèrement supérieure à la moyenne française (2,00 enfants par femme contre 1,99), elle est bien inférieure en 2019 à la moyenne nationale (1,84).

Les Côtes-d'Armor sont toujours le département connaissant la plus forte fécondité en Bretagne (1,93), au contraire du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine (1,75). Le Morbihan est le seul département où la fécondité rebondit en 2019 (1,86 après 1,83 en 2018).

L'âge moyen à la maternité, 30,9 ans, reste également stable. Il varie de 30,4 ans dans les Côtes-d'Armor à 31,1 ans en Ille-et-Vilaine. Si l'âge moyen à la maternité est semblable à celui enregistré en France, le calendrier des naissances est différent. Ainsi, la fécondité des Bretonnes est plus élevée entre 25 et 34 ans (1,22 enfant par femme contre 1,17 au niveau national) alors qu'elle est plus faible que pour l'ensemble des Françaises avant 25 ans et à partir de 35 ans.

En Bretagne, 71 % des enfants naissent hors mariage, ce qui constitue la plus forte proportion parmi les régions de France métropolitaine. Cette part atteint 75 % dans les Côtes-d'Armor, qui se placent dans les tout premiers départements métropolitains sur ce critère.

Baisse des décès dans la région suite au recul des taux de mortalité

En 2019, 35 300 personnes sont décédées en Bretagne, soit 200 de moins qu'en 2018. Cette baisse de 0,7 % du nombre de décès va à l'encontre de la tendance observée au niveau national (+ 0,5 %), tout comme de celle des dernières années dans la région. Toutefois, la situation est contrastée selon les départements : les décès poursuivent leur hausse dans les Côtes-d'Armor (+ 1,8 %) et le Morbihan (+ 2,1 %), tandis que leur nombre baisse en Ille-et-Vilaine (- 1,5 %) et plus encore dans le Finistère (- 4,0 %).

La baisse des décès s'explique par une diminution des taux de mortalité par âge (*définitions*). Sans cette diminution, près de 1 200 décès supplémentaires auraient pu être constatés (*figure 5*). En particulier, l'épidémie de grippe, plus courte qu'habituellement et d'intensité modérée, a entraîné un surcroît de 490 décès contre 915 en 2018¹. Sans ces facteurs, du seul fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, les décès auraient plutôt augmenté.

L'espérance de vie reprend sa progression

en Bretagne après une année en repli. À sa naissance, un garçon peut ainsi espérer vivre en moyenne jusqu'à 78,7 ans et une fille jusqu'à 85,2 ans. Comparé à la France métropolitaine, l'écart reste toutefois inchangé avec des espérances de vie dans la région inférieures de 1,2 an pour les hommes et de 0,5 an pour les femmes. La progression la plus sensible s'observe dans le Finistère. Ainsi, en dix ans, les hommes ont gagné 2,5 ans d'espérance de vie et les femmes 1,4 an dans ce département, contre respectivement 2,1 et 1,2 ans pour l'ensemble de la région. L'Ille-et-Vilaine est toujours le seul département breton dans lequel les habitants connaissent une espérance de vie supérieure à la moyenne nationale.

Un âge moyen proche de 43 ans

La structure de la population bretonne évolue entre autres sous les effets conjugués d'une faible natalité, d'une augmentation de l'espérance de vie et d'un retour dans la région de populations plutôt plus âgées que la moyenne, notamment des retraités.

En 2019, l'âge moyen de la population atteint 42,7 ans en Bretagne, soit 1,3 an de plus qu'en France métropolitaine. Cet écart a légèrement augmenté ces dernières années puisqu'il était de 1,0 an en 2010. Toutefois, la Bretagne se situe toujours dans le milieu du classement des régions sur ce critère de l'âge moyen de la population car l'Île-de-France, très peuplée, a une moyenne d'âge (38,1 ans) bien plus jeune que toutes les régions de province.

Les écarts entre les départements bretons se sont également accrus. Au sein de la région, les Costarmoriciens sont les plus âgés en moyenne (45,0 ans), tandis que les Breilliens sont les plus jeunes (39,7 ans). Le Morbihan, en raison notamment de l'installation plus fréquente de retraités,

est le département où le vieillissement de la population s'est le plus accéléré pendant la dernière décennie (44,3 ans en 2019 contre 41,5 ans en 2009).

Les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 29,5 % de la population en Bretagne, à comparer à 26,9 % en France métropolitaine. Cet écart devrait être amené à augmenter dans les années futures. En effet, la comparaison des pyramides des âges (*figure 6*) montre une surreprésentation des personnes âgées de 55 à 70 ans dans la région. Au contraire, les jeunes adultes âgés de 20 à 34 ans sont sous-représentés, en lien avec le déficit migratoire observé dans la région à ces âges-là. La Bretagne est même la région métropolitaine qui compte la plus faible proportion de personnes de 25 à 34 ans (10,2 % contre 11,6 % en moyenne nationale). La proportion d'enfants de moins de 15 ans est également moindre dans la région (16,9 % contre 17,6 %).

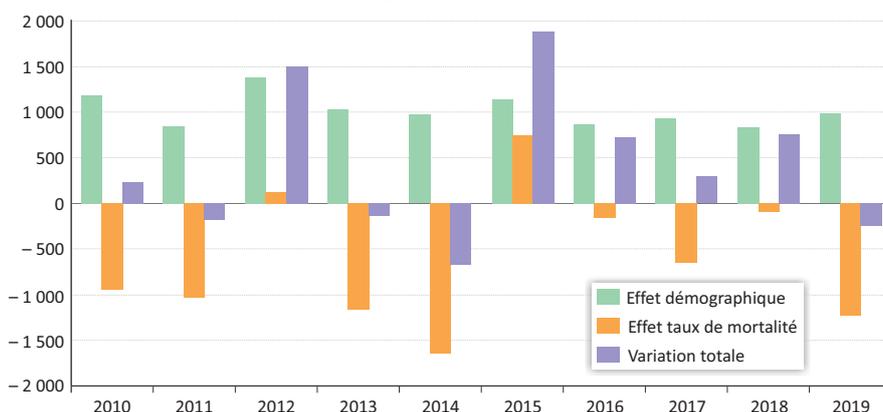
Des mariages plus tardifs en Bretagne

En 2018, 10 770 mariages ont été célébrés en Bretagne, soit une centaine de plus qu'en 2017. Parmi les couples qui se sont mariés en Bretagne, 11,2 % n'habitent pas dans la région. Pour la moitié d'entre eux, ce sont des résidents franciliens. À l'inverse, 4,3 % des couples qui habitent en Bretagne choisissent de se marier dans une autre région. Cette propension à célébrer leur mariage dans un autre lieu que celui de leur résidence principale reflète l'attachement des mariés à leur région d'origine. La loi exige en effet que les mariés possèdent un lien durable avec la commune de mariage : il peut s'agir le plus souvent de la commune de résidence d'au moins un des parents.

En Bretagne, au moment du mariage, les femmes ont en moyenne 37,1 ans et les hommes 39,4 ans. Ces âges moyens sont supérieurs à ceux des nouveaux époux au

5 Le nombre de décès baisse grâce à une diminution des taux de mortalité par âge

Évolution annuelle du nombre de décès en Bretagne, décomposée selon les effets de la démographie et de la mortalité



Source : Insee, recensement de la population, estimations de population, statistiques de l'état civil.

1- Source : Santé publique France – Bulletin de santé publique. Octobre 2019.

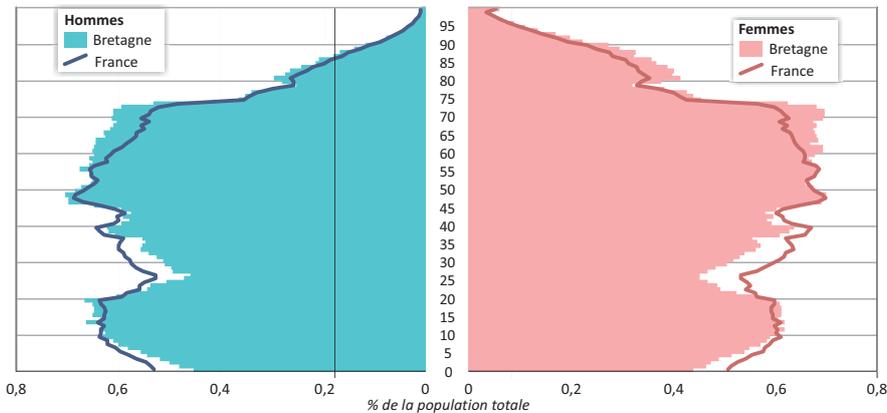
niveau national (respectivement 36,1 et 38,6 ans). Dans un mariage sur quatre, l'un au moins des deux futurs conjoints a

déjà été marié. Parmi les premiers mariages, c'est-à-dire ceux unissant deux personnes jamais mariées précédemment,

les nouveaux époux ont déjà un ou plusieurs enfants en commun dans quatre cas sur dix. ■

6 Comparé au niveau national, les personnes de 55 à 70 ans sont surreprésentées en Bretagne, au contraire des jeunes de 20 à 34 ans

Pyramides des âges de la population bretonne et de la population de France métropolitaine au 1^{er} janvier 2020



Source : Insee, recensement de la population, estimations de population, statistiques de l'état civil.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre

moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtraient tout au long de leur vie féconde les taux de fécondité par âge observés durant l'année considérée. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ». C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

L'**espérance de vie à la naissance** est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée. C'est un indicateur synthétique des taux de mortalité par âge d'une année donnée.

Méthodologie

Le **recensement de la population** sert de base aux estimations annuelles de population. Il en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Pour les années 2018 et suivantes, les **estimations de population** sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement disponible (2017) grâce à des estimations, d'une part du solde naturel, d'autre part du solde migratoire. Elles intègrent en outre l'ajustement introduit

pour tenir compte de la rénovation du questionnaire et estimer les évolutions de population à questionnement inchangé (Insee, note technique de janvier 2019 : « Rénovation du questionnaire du recensement de la population : impact sur les évolutions annuelles de population »).

Depuis 2006, le solde migratoire est mesuré indirectement par la différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel déduit de l'état civil.

Pacs, divorces : des actes simplifiés

Le Pacte civil de solidarité (Pacs) était à l'origine exclusivement conclu au tribunal d'instance. Puis, à compter du 28 mars 2011, il a pu l'être également devant un notaire. L'enregistrement des Pacs a été transféré des tribunaux vers les mairies à compter du 1^{er} novembre 2017. Depuis cette date, l'enregistrement d'un Pacs se fait donc soit en mairie, soit devant un notaire.

En 2016, 10 200 Pacs avaient été signés en Bretagne, représentant presque la moitié des unions. Les données postérieures à 2016 détaillées par région et département ne sont pas disponibles. Au niveau national, une forte progression des conclusions de Pacs s'observe en 2018 (+ 6,8 % après + 1,2 % en 2017), sans doute liée à cette simplification de procédure. En 2017, 3 900 divorces ont été prononcés en Bretagne par un juge contre 5 300 en 2016. Cette baisse s'explique par le changement législatif concernant les divorces par consentement mutuel entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. À partir de cette date, la convention établie par les époux et leurs avocats est enregistrée auprès d'un notaire, sauf si un enfant demande à être auditionné. Ce type de divorce ne nécessite donc plus de jugement. Les données postérieures à 2017 sont indisponibles, aussi bien au niveau national que régional.

Covid-19 : la Bretagne parmi les régions les moins touchées entre début mars et mi-avril 2020

Du 2 mars au 19 avril 2020, la Bretagne a enregistré un excédent de 2 % du nombre de décès, toutes causes confondues, par rapport à la moyenne des décès survenus durant la même période entre 2015 et 2019. En comparaison avec le surcroît de décès de 26 % constaté sur la même période au niveau national, la Bretagne a ainsi été relativement épargnée par le début de la crise sanitaire liée à la propagation de l'épidémie de Covid-19. Toutefois, comme au niveau national, la région a connu un pic du nombre de décès la semaine du 30 mars au 5 avril, essentiellement de personnes âgées. (Pour en savoir plus)

Le dernier recensement disponible étant celui au 1^{er} janvier 2017, les soldes migratoires de 2017, 2018 et 2019 doivent être estimés autrement. Le solde de 2017 est estimé par la moyenne des trois derniers soldes connus (2014, 2015 et 2016). Ce solde est reporté pour les années 2018 et 2019 de façon provisoire.

Les **statistiques d'état civil** sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2019 - La fécondité se stabilise en France », Sylvain Papon, Catherine Beaumel - Dans : *Insee Première*, n° 1789 (2020, janv.)
- « En Europe, selon le pays, les femmes vivent entre 3 et 10 ans de plus que les hommes », Sylvain Papon - Dans : *Insee Focus*, n° 193 (2020, juin)
- « En un siècle, le pic des naissances s'est décalé de l'hiver à l'été et s'est atténué », Sylvain Papon - Dans : *Insee Focus*, n° 204 (2020, sept.)
- « Avec un excédent de mortalité de 2 % entre début mars et mi-avril, la Bretagne est une des régions les moins touchées », Jean-Marc Lardoux - Dans : *Insee Analyses Bretagne*, n° 93 (2020, juin)



Insee Bretagne

35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2020